



Après les 18ans de pension alimentaire payés...?

Par **bamboo**, le **01/02/2008** à **19:44**

Bonjour et merci d'avance de votre aide.
De mère française en France et de père français résidant en Suisse, Madame intente une action au TGI, pour semble t-il poursuivre une pension alimentaire qui vient de prendre fin le 31.01.2008, jour des 18ans de l'enfant.
Précisons que les 17ans de divorce ont généré un paiement sans interruption.
Aujourd'hui, Monsieur (en Suisse), ne travaille pas sans percevoir d'aide, car la Suisse n'aide pas ces pauvres.
Comment peut-on répondre à une demande faite par une femme, qui attaque en plus en faisant de fausses déclarations..?
Nous ne savons pas comment, sans moyen financier, nous défendre car par le passé, elle avait déjà essayé de faire revaloriser la pension.....elle avait gagné, alors que Mr touché moins..
Vos réponses seront réconfortantes, s'il vous plaît.

Par **ly31**, le **01/02/2008** à **20:36**

Bonsoir,
Le jugement de divorce a t il eu lieu en France ?
Si oui, veuillez lire sur la copie du jugement, en ce qui concerne la pension alimentaire, jusqu'à quelle date a lieu celle ci, est ce jusqu'à la majorité de l'enfant, ou est ce jusqu'à la fin de ses études ?
A vous lire
ly31

Par **bamboo**, le **01/02/2008** à **20:58**

Bonsoir et merci à vous,rnrnLe jugement de divorce date du 22.11.1991 à Genève,rnLa réinitialisation de pension dont elle a été débouté date du 25.10.1996,rnrnCes deux jugements font état d'une pension à payer jusqu'à la majorité de l'enfant.rnrnA vous lire.Bamboo

Par **ly31**, le **01/02/2008** à **21:06**

Re Bonsoir,rnrnEh bien dans ce cas le mois de janvier était le dernier mois à régler pour la pension alimentaire de votre enfant !rnrnJe vous souhaite une bonne soirée et bon couragernrnlly31

Par **bamboo**, le **01/02/2008** à **21:15**

Une dernière question ly31, sans abuser, est.il préférable de prendre un avocat en France pour cette convocation au TGI, ou bien un avocat au Consulat Français à Genève.?rnrnA vous lire.Bamboo.

Par **ly31**, le **01/02/2008** à **21:19**

Re BonsoirrnrnVous êtes convoqué au TGI de quel département ?rnrnA vous lirernrnlly31

Par **bamboo**, le **01/02/2008** à **21:23**

Re, rnLa convocation est au TGI de Thonon les Bains.rnrnA vous lire. Bamboo.

Par **ly31**, le **02/02/2008** à **06:57**

Bonjour,rnrnSi vous avez les moyens financiers, je vous conseille de choisir un Avocat de "réputation connue"rnrnJe vous souhaite bon courage et un bon week endrnrnlly31

Par **bamboo**, le **02/02/2008** à **07:34**

Merci infiniment pour vos précieux conseils et bon week-end à vous aussi.rnrnBamboo.

Par **ly31**, le **02/02/2008** à **09:32**

Re Bonjour,rnrnJ' espère que vous obtiendrez gain de cause et vous remercie de me tenir informéernpour la suite.rnrnBon courage et bon week endrnrnly31

Par **bamboo**, le **02/02/2008** à **12:50**

Re bonjour,rnrnC'est avec grand plaisir que nous vous tiendrons au courant, et vous remercions encore de l'intérêt que vous avez porté à notre détresse en cette période où nous nous sentons injustement puni.rnEn vivant quotidiennement dans le respect des lois et d'autui, sans dette, on se voit encore dans l'obligation de se justifier face à des gens sans foi ni loi, il n'en faudra guère plus pour perdre toute confiance dans notre justice.rnrnMerci encore et à vous relire avec plaisir.rnBamboo, des Genevois reconnaissants.

Par **ly31**, le **02/02/2008** à **13:51**

Re Bonjour,rnrnL'essentiel étant d'avoir SA conscience tranquille !rnrnAllez courage !rnrnBonne journée et à bientôt.rnrnly31

Par **bamboo**, le **04/02/2008** à **09:50**

Bonjour Ly31,rnrnAuriez-vous l'amabilité de me conseiller un Avocat de "réputation connue" susceptible de nous représenter avec succès dans notre affaire?rnLes pages jaunes sont fournies, mais quitte à investir, autant le faire bien!!!!rnrnA vous lire. Bamboo.

Par **ly31**, le **04/02/2008** à **10:08**

Bonjour,rnrnMalheureusement je ne suis pas en mesure de vous communiquer un Avocat dans votre régionrnrnJ'espère que vous pourrez en contacter un qui sera en mesure de répondre à votre attenternrnJe vous souhaite bon couragernrnrnly31

Par **bamboo**, le **04/02/2008** à **10:17**

Re bonjour,rnrnTant pis, nous y arriverons quand même.rnrnA bientôt. Bamboo.

Par **bamboo**, le **05/03/2008** à **22:18**

Bonjour Ly31,rnrnNous venons de passer devant le JAF en nous rendant au TGI avec notre Avocate.rnToutes nos pièces ont été remises au Juge qui a mis en délibéré au

8.04.08.rnrnL'impression ne laisse rien supposer, car la Juge a été d'une froideur et d'une rapidité ne lui ayant même pas permis de lever les yeux.rnLeur fonction fait peut-être qu'il ne doivent pas émettre d'émotions particulières ?rnrnEspérons qu'elle aura le temps de tout compulsier, car d'après notre Avocate, l'ex-femme de mon ami, ne peut être que déboutée.rnrnA vous lire. Bamboo.

Par **ly31**, le **06/03/2008 à 08:06**

Bonjour,rnrnMerci pour ces nouvelles, votre affaire paraît être en bonne voie !rnrnSoyez gentil de me communiquer la réponse du délibéré en date du 08.04.08rnrnJe vous souhaite une bonne journée
rnrnly31

Par **bamboo**, le **24/04/2008 à 17:37**

Bonjour Ly 31,rnrnLe "Délibéré" est tombé.....rnrn....."Compte tenu de la situation actuelle de Mr., il n'y a pas lieu à augmenter la pension alimentaire qui sera fixée à 416,00€".....rnrn Le Juge n'a tenu compte que des propos déclarés par Mme. en ne relevant que l'intention du Papa à retrouver du travail.rnLà, les bras nous tombent. Auriez-vous une "petite phrase magique".rnrnrnrnA vous lire.rnBamboo.

Par **ly31**, le **24/04/2008 à 18:12**

Bonsoir
rnrnMerci de m'avoir communiqué le résultat du délibéré qui n'a rien de super !rnrnLa pension alimentaire a été fixée à 416€, une chose m'échappe, sur quel critère s'est basé Monsieur le Juge pour annoncer ce montant !rnrnDe plus, le papa ne travaillant pas comment fait-il pour trouver 416€/mensuel ? ? ?rnrnJe vous souhaite bon courage
rnrnly31

Par **bamboo**, le **24/04/2008 à 18:33**

Bonsoir,rnrnQuel plaisir de vous lire!!rnrnMadame la Juge se base sur le montant versé jusqu'à son 18ème anniversaire pour un équivalent de 700,00 CHF, soit 416.00€.rnrnComment faire ??????????.....rnMadame la Juge n'a pu croire en notre sincérité. C'est terriblement blessant.rnrnA vous lire et merci de prendre du temps pour nous.rnrnBamboo.

Par **ly31**, le **24/04/2008 à 19:47**

Re Bonsoir,rnrnPouvez vous faire appel à la décision de Madame la Juge? ? ? puis apporter preuve par relevé bancaire ou autre, prouvant que le papa n'a pas de ressources ! ! !rnrnLe papa a t il des biens immobiliers en France ou en Suisse ? ? ? rnrnJ'imagine que les 416€/mensuels sont à payer jusqu'à la fin des études de son fils ?rnrnCourage !rnrnly31

Par **bamboo**, le **24/04/2008 à 20:13**

Re Bonsoir,rnrnNous pouvons faire appel, mais pour ajouter quoi, puisque toutes les preuves de ressources ont été fournies, les relevés bancaires aussi, la déclaration d'impôt Suisse, les attestations d'aides gracieuses par nous tous.....etc.rnrnMon ami n'a qu'un 4x4 de collection, ainsi que les souvenirs ramenés des voyages autour du monde.rnrnEffectivement, la pension est à payer pour toute la durée de ses études.rnrnLe courage, nous l'avons, mais j'aimerais tant vous faire lire tout le dossier pour nous aider à trouver comment.....en avoir.rnrnA vous lire. Bamboo

Par **ly31**, le **24/04/2008 à 20:25**

Re Bonsoir,rnrnEn faisant appel à la décision de ce jugement, vous n'aurez pas le même Avocat !rnrnJe vous invite à y réfléchir posément, cela en vaut peut être la peine !rnrnEn attendant de vous lire, je vous souhaite bon couragerrnrnly31

Par **bamboo**, le **06/05/2008 à 21:13**

Bonsoir Ly31,rnrnNous avons pris la décision de faire appel du jugement;rnrnPar contre, ce sera la même Avocate qui n'a pas compris la motivation de rnrnMadame la Juge.rnrnL'appel sera plaidé à Chambéry, et nous a-t-elle expliqués, le dossier sera étudié sur écrits.rnrnNotre choix peut paraître étonnant, mais changer d'Avocat sans connaître le suivant nous a paru hasardeux, par contre, changer de Juges, avec une procédure différemment étudiée..... pourquoi pas.rnrnDe toute façon, nous n'avons pas grand chose à perdre, si ce n'est qu'une décision similaire !rnrnJe ne manquerai pas de vous tenir au courant des suites.rnrnA vous lire et bonne soirée.rnrnBamboo.